



20 DEC. 2019

ARRIVÉE

PAS-DE-CALAIS HABITAT
Office Public de l'Habitat

DECISION EXTRAITE DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 20 DECEMBRE 2019

Président : Monsieur COTTIGNY

Présents : Mesdames DAUTRICHE, LEFEBVRE, MAQUET, LEBON, ROSSIGNOL, DUHEN, BRAS
Messieurs BAEY, CHERET, DECLEMY, DUBREUCQ, DUCRON, ETIENNE, LEROY, MELLICK, PETIT,
PEZE, PILCH, BAUDE, MASSA, GLORIAN

Excusés : Madame VAN HEGHE qui a donné pouvoir à Monsieur MELLICK

Autorisation de délégation de signature

Rapporteur : Président

En application des dispositions de l'article R.421-18 du Code de la Construction et de l'Habitation, le Directeur général délègue sa signature avec l'accord du Conseil d'administration aux membres du personnel de l'Office exerçant les fonctions de Directeur ou de Responsable de Service.

En application de l'article R.421-18 du Code de la Construction et de l'Habitation et pour la période qui court du 20 au 31 décembre 2019, il est demandé aux membres du Conseil d'administration sur proposition du Président, de bien vouloir octroyer à Monsieur Alain TISNE, Directeur du Pôle Finances, les pouvoirs du Directeur général et l'autoriser à signer les documents et actes permettant d'assurer la continuité de service de l'Office, sans possibilité toutefois pour ce dernier de déléguer sa signature.

Toutes les délégations de signatures octroyées à ce jour sont caduques. Il appartiendra au nouveau Directeur général de proposer au Conseil d'administration les nouvelles délégations de signatures.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration, octroient à Monsieur Alain TISNE, Directeur du Pôle Finances, les pouvoirs du Directeur général et l'autorisent à signer les documents et actes permettant d'assurer la continuité de service de l'Office, sans possibilité toutefois pour ce dernier de déléguer sa signature du 20 au 31 décembre 2019.

Décision adoptée à l'unanimité.

Certifiée exécutoire
à compter du

Jean Louis COTTIGNY
Président

